

Programme Brigitte Sauzay

1 Durée

Il s'agit d'un séjour dans le pays partenaire **d'une durée de 3 mois**. Durant cette période, l'élève est hébergé dans la famille de l'élève partenaire et fréquente le même établissement scolaire que ce dernier. Le choix des dates de l'échange est du ressort des participants et des établissements scolaires. Il devra être tenu compte, pour les élèves de troisième, des dates des épreuves du diplôme national du brevet (voir plus haut).

2 Élèves concernés

Le programme s'adresse aux élèves des classes de quatrième, troisième, seconde ou de première apprenant l'allemand depuis au moins deux ans. L'accord des chefs d'établissement et des familles est requis.

3 Modalités de préparation de l'échange et de candidature

Le chef d'établissement et l'équipe éducative s'assurent de la motivation et de l'aptitude du candidat à l'échange. La recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève avec l'appui de son école et de sa famille.

Quatre démarches différentes peuvent être envisagées :

- 1.** Dans le cas où il existe déjà un partenariat entre deux établissements, les échanges individuels d'élèves se dérouleront, dans toute la mesure du possible, dans ce cadre.
- 2.** Dans le cas où les établissements et les élèves ne sont pas en mesure de trouver un partenaire dans l'autre pays – notamment lorsque n'existe pas de partenariat entre établissements –, et lorsqu'il existe un programme fondé sur un accord spécifique de l'académie avec un land partenaire, les familles des élèves intéressés peuvent prendre contact avec la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) du rectorat de chaque académie. Les Dareic pourront alors apporter leur aide à la recherche d'un partenaire. Cette démarche exige cependant le strict respect des procédures et des délais définis par chaque rectorat. Les adresses électroniques des Dareic sont disponibles sur la page suivante : www.education.gouv.fr/ ou sur les sites Internet des rectorats.
- 3.** L'élève peut également s'adresser au comité de jumelage de sa ville afin de faciliter sa recherche.
- 4.** Le site Internet de l'Ofaj propose des petites annonces d'élèves allemands recherchant un correspondant français. Ces annonces peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://www.OFAJ.org/petites-annonces>

Lors de la recherche du partenaire et de la constitution du binôme, il convient de tenir le plus grand compte des intérêts et des goûts des deux élèves, de leur capacité d'adaptation à des situations d'étude et de vie différentes, des conditions de l'accueil en famille, ainsi que de leurs besoins spécifiques, et en particulier de problèmes médicaux éventuels.

Après avoir identifié un partenaire, l'élève remplit avec l'aide de son établissement d'origine un dossier qu'il remet à son chef établissement et que celui-ci devra ensuite transmettre à l'établissement et à la famille d'accueil. Ce formulaire peut être obtenu auprès de la Dareic ou – dans le cas où la Dareic ne propose pas de formulaire académique spécifique, et dans ce cas seulement – sur le site de l'Ofaj à l'adresse électronique suivante :

<http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay>

Les familles des deux élèves candidats à l'échange doivent attester par écrit qu'elles transfèrent la garde de leur enfant à la famille d'accueil et qu'elles ont contracté pour leur enfant les assurances maladie, accident et de responsabilité civile, avec une garantie pour l'étranger. Il leur revient également de fixer entre elles les modalités de la prise en charge des frais occasionnés par l'accueil du correspondant.

4 Financement

Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. En règle générale, chaque famille d'accueil prend en charge les frais supplémentaires liés à la présence de l'élève hôte (nourriture, cantine, bus, sorties, etc.). Les familles devront veiller à ce que les dépenses soient équilibrées de part et d'autre.

L'Ofaj peut accorder, dans la limite des crédits disponibles, une subvention pour les frais de transport selon la grille figurant dans ses directives (taux de 1,5 à 2). Cette grille est consultable à l'adresse suivante : <http://www.OFAJ.org/sites/default/files/Pages de Directives-2.pdf>

À cette fin, l'élève remplira, avant son départ et avec l'aide de son établissement d'origine, le formulaire de demande de subvention de l'Ofaj, disponible à l'adresse suivante : <http://www.ofaj.org/programme-brigitte-sauzay> . Cette demande devra être signée par le chef d'établissement qui l'adressera à l'Ofaj **par l'intermédiaire de la Dareic au moins un mois avant le départ** de l'élève.

La subvention ne peut être accordée que si les conditions suivantes sont remplies :

- l'échange revêt un **caractère effectif de réciprocité** ;

- la durée du séjour de l'élève et de celui de son correspondant dans le pays partenaire est

. **d'une durée minimale de 3 mois consécutifs** (soit 84 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) pour les élèves de 3e, 2de et 1re (en Allemagne 9te, 10te, 11te Klasse) ;

. **d'une durée minimale de 2 mois consécutifs** (soit 56 jours dont 6 semaines au moins de scolarité) pour les élèves de 4e (en Allemagne 8te Klasse) ;

- la demande de subvention, **complète** et signée par le chef d'établissement, doit être arrivée à l'Ofaj par l'intermédiaire de la Dareic **au moins un mois avant le départ** de l'élève (date de réception à l'Ofaj faisant foi) ;

- à son retour, l'élève adresse à l'Ofaj, bureau de Berlin Molkenmarkt 1, D-10179 Berlin, **dans un délai d'un mois**, un compte rendu de son séjour de deux pages minimum et une attestation de scolarité remplie par l'établissement partenaire.